



1 association départementale, 3 pôles d'activités, 130 professionnels
2000 personnes accueillies, 40 bénévoles

COMMENT INCLURE LES PLUS PAUVRES ?

La grande pauvreté augmente, puisqu'il a été recensé en 2016, 143 000 personnes sans domicile fixe, soit le double en 10 ans. La Sarthe se caractérise par un taux de pauvreté des familles monoparentales nettement supérieur à la moyenne nationale. 35% contre 29 % au niveau national et les appels d'urgence du 115 que nous gérons sont passés de 12 000 à 22 000 entre 2015 et 2016 soit une augmentation de 80 %.

Face à cet état de fait, les acteurs de terrain de l'association se mobilisent sans relâche pour relever le défi journalier de la précarité. Et ils sont efficaces puisque nos réponses positives aux demandes d'hébergement 2016 sont supérieures à 100 % des demandes d'hébergement 2015, soit 7 717 réponses positives en 2016 pour 7 442 demandes d'hébergement en 2015. Le seul problème est que nous avons 5 000 demandes d'hébergement en supplément en 2016. Ainsi, les 7717 réponses positives ne représentent que 62 % des demandes d'hébergement.

Sous l'impulsion d'une préfète réellement soucieuse de la situation des plus précaires, les services de l'état se sont mobilisés et nous avons réussi à augmenter le nombre de places de plus de 100 % entre 2014 et 2016 (de 92 à 216). Mais les solutions d'urgences sont provisoires et nous avons besoin de logements accompagnés, seul moyen d'inclure réellement les personnes à la rue. Nous nous activons en collaboration étroite avec les bailleurs sociaux afin de trouver des solutions novatrices. Nous sommes confrontés à leurs interrogations, leurs inquiétudes sur l'intégration de ces populations avec le légitime souci de ne pas nuire au voisinage et de maintenir une bonne répartition de la mixité sur les territoires.

A La Halte Mancelle, le taux d'occupation est de 140% en 2016 ce qui favorise à certains moments des tensions et parfois des violences.

Le voisinage n'apprécie pas toujours les squatteurs en face de notre hall d'accueil et nous l'a fait savoir. Ainsi, nous avons invité les voisins à rencontrer les personnes accueillies afin qu'un climat de confiance puisse s'établir entre les voisins, TARMAC et les services de tranquillité publique de la ville du Mans.

Salariés, bénévoles, administrateurs de TARMAC, nous sommes confrontés en permanence au regard que les citoyens portent sur les chômeurs, les migrants, les pauvres, c'est ce regard qui, quand il est négatif, contribue à l'exclusion.

Alors comment contribuer à l'inclusion des plus pauvres ? C'est un vaste chantier politique, économique, social, culturel qui nous dépasse. Mais nos engagements collectifs, nos actions quotidiennes sur le terrain, notre disponibilité, notre solidarité contribuent à l'évolution des mentalités vers une société plus inclusive.

Louis GALLOIS Président de la Fédération des acteurs de la solidarité FAS (ex FNARS) précise : « *la solidarité doit être pensée comme un investissement économique et social qui crée du bien-être et de la croissance pour tous, c'est la construction d'une société ouverte où chacun trouve sa place* ». Voilà à quoi nous contribuons tous à TARMAC.

Ce journal est le nôtre, est le vôtre. Nous vous encourageons à y participer et à partager vos actions. Pour cela, n'hésitez pas à contacter :

Cécile VILLAIN, Assistante de Direction : siege@tarmac.asso.fr

Bonne lecture !

Hilaire BODIN,
Président de TARMAC

SOMMAIRE

Mot du président..... 1

Point d'actualités : évolutions du secteur et organisation.....2

Point d'actualités : établissements et services.....3

La parole à.....7

L'actualité RH.....8

Egalité Hommes / femmes.....9

Bienvenue à.....10

Info Flash.....10

Dossier réglementation....10

A vos agendas....10



Le comité de rédaction :

Monsieur BODIN,
Président,
Madame VILLELEGIER,
Vice-présidente,
Monsieur PARIS,
Directeur Général et
Madame CAMPAS,
Responsable RH
Madame VILLAIN,
Assistante de direction

HOMMAGE À BOB SABOUREAULT

L'association TARMAC est en deuil. Bob apprécié de tous incarnait nos raisons d'être par son humilité, sa simplicité, son humanité sa disponibilité auprès de ses collaborateurs afin que nous accompagnions au mieux toutes les personnes fragilisées par la vie.

Connu et reconnu depuis plus de 20 ans par tous les acteurs professionnels et caritatifs, du monde associatif ou des services publics qui luttent collectivement contre l'exclusion sur tout le département de la Sarthe, il était « apprécié pour ses qualités humaines, sa disponibilité et son efficacité au service d'un bel idéal » nous a témoigné Monsieur GAZAGNES directeur de la DDCS.

Nous n'oublierons pas le dévouement de Bob pour une cause qui nous unie et nous dépasse. « Bob, c'était un morceau brut d'humanité » a dit son beau-frère devant 500 personnes lors de la cérémonie mortuaire. Bob restera un exemple pour nous tous.

ACTUALITE : HÉBERGEMENT D'URGENCE

La défense de l'inconditionnalité de l'accueil en hébergement

Le secteur de l'accompagnement et de l'hébergement des personnes sans domicile s'est structuré autour d'un principe cardinal : celui de l'accueil inconditionnel de toutes les personnes en détresse médicale, psychique ou sociale qui le sollicitent.

L'opposition résolue à la mise en concurrence des différentes formes de misère constitue non seulement la pierre angulaire de l'éthique professionnelle et bénévole des intervenants sociaux, mais encore une obligation légale dont l'application incombe à l'État dans tous les départements.

Pourtant, sous l'effet d'une inflation continue des besoins que l'offre insuffisante ou inadaptée d'hébergement et de logement ne parvient pas à satisfaire, les associations sont sommées d'établir des priorités entre différents degrés de vulnérabilité, pourtant humainement tous aussi insupportables.

Pire, les gestionnaires sont de plus en plus nombreux à recevoir des instructions des services déconcentrés de l'État concernant l'exclusion a

priori ou la remise à la rue de catégories spécifiques de populations, fondées sur la situation administrative, l'âge, la composition familiale, les ressources ou encore l'état de santé des personnes. Leur insubordination est alors passible de représailles financières.

Afin de dénoncer ces atteintes répétées au droit à l'hébergement, la Fédération des acteurs de la solidarité (ex-FNARS), l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), l'Association nationale des assistants de service social (ANAS) et le Conseil national des personnes accueillies et accompagnées (CNPA) ont interpellé l'ex-ministre du Logement et de l'Habitat durable, Emmanuelle Cosse, par courrier le 6 mars dernier.

Les quatre organisations, et à travers elles les directeurs d'établissements ou de services, les travailleurs sociaux, les bénévoles et les personnes sans domicile, demandent la publication urgente d'une instruction ministérielle rappelant les préfets à la loi pour mettre un terme aux pratiques indignes et discriminatoires de sélection des publics.

Source : article de la FAS du 9 mars 2017

ACTUALITE : MIGRATION

Violences subies par les enfants sur les routes migratoires

Après une enquête publiée par UNICEF France auprès des femmes et des enfants migrants qui ont fait le chemin de la route migratoire pour venir en Europe, le constat est alarmant : « *les trois quarts des enfants réfugiés et migrants interrogés (...) ont déclaré avoir subi des violences, harcèlements ou agressions de la part d'adultes à un moment de leur périple et près de la moitié des femmes et des enfants interrogés ont affirmé avoir été victimes d'abus sexuels au cours de leur migration, souvent à plusieurs reprises et à différents endroits* ». Unicef France demande un plan d'action en 6 points en faveur des enfants déracinés :

1. protéger les enfants réfugiés et migrants, notamment les enfants non accompagnés ;
2. mettre fin à la détention des enfants demandant le statut de réfugié ou migrants ;
3. ne pas séparer les familles, le meilleur moyen pour protéger les enfants et leur donner un statut ;
4. poursuivre l'éducation de tous les enfants réfugiés et migrants et leur donner accès à des services de santé ;
5. exiger des mesures de lutte contre les causes profondes des mouvements à grande échelle ;
6. promouvoir des mesures de lutte contre la xénophobie, la discrimination et la marginalisation dans les pays de transit et de destination.

Appels à projet / appels d'offre : candidatures de TARMAC

- **Création de places ATSA** (dépôt le 30 juin 2016)

Candidature spontanée (en dehors d'un appel à projet) : transformation des 100 places HUDA en ATSA (Accueil Temporaire Service de l'Asile). Dispositif d'hébergement d'urgence et d'accompagnement social et administratif (missions renforcées par rapport à l'HUDA). [Réponse négative du ministère de l'intérieur \(80 places attribuées à ADOMA\).](#)

- **Accompagnement à l'autonomie en santé** (dépôt le 16 août 2016)

Notre candidature : accompagnement des personnes en situation de précarité souffrant de maladies chroniques ou à risque d'en développer et/ou leur entourage. Création d'un réseau de santé avec mise en place d'une équipe mobile avec pour objectifs : de coordonner, d'accompagner, d'informer. [Réponse négative de l'ARS Pays de la Loire \(candidature de l'Hôpital retenue\).](#)

- **Mineurs isolés étrangers** (dépôt le 30 septembre 2016)

Notre candidature : accueil, évaluation et mise à l'abri pour 50 mineurs primo-arrivants et hébergement et accompagnement de 70 mineurs isolés étrangers. [Réponse négative du Conseil Départemental \(Etablissement confié à la Fondation des Apprentis d'Auteuil, acteur s'étant vu confié une expérimentation par le Département avant l'appel à projet\).](#)

- Appel d'offre (marché public) pour la **création de places PRAHDA** (places liées au Programme Régional d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile) (mise à l'abri pour demandeurs d'asile) (dépôt 02 novembre 2016)

Création d'un groupement régional pour organiser la réponse associant : Saint Benoît de l'Abre (44), Passerelles (85), France Terre D'Asile (53), L'Abri de la Providence (49) et TARMAC (72). [Réponse négative du ministère de l'intérieur \(dispositif attribué à l'ADOMA sur le territoire national\).](#)

- **Appel d'offre sur la formation** (dit « PRÉPA AVENIR ») (dépôt le 28 février 2017)

La convention triennale entre TARMAC et la Région arrive à son terme en juin 2017. Diffusion d'un appel d'offre de la Région Pays de la Loire dès décembre 2016 pour une mise en place dès septembre 2017 ; ce dernier répondant aux

orientations de la nouvelle majorité. Intégration de la candidature de TARMAC dans deux groupements d'acteurs départementaux (dont les mandataires sont : VIA FORMATION et ADAPT). [Réponses négatives de la Région.](#)

- **Appel à projet sur la formation** (dit « PREPA REBOND ») (dépôt le 28 février 2017)

En parallèle de l'appel d'offre, la Région a diffusé un appel à projet visant les objectifs suivants : lever les difficultés d'ordre socio-éducatif ; initier une dynamique de projet professionnel. Dépôt d'une candidature au titre de la mobilité / formation. [En cours d'instruction par la Région \(rencontre de la Vice-présidente de la Région pour accompagner le dépôt du dossier\).](#)

- Appel à projet visant la **transformation de places HUDA en CADA** (dépôt le 15 février 2017)

Appel à projet diffusé par la Préfecture de Sarthe visant la transformation de 45 places HUDA en CADA. [Réponse négative \(personne en situation « d'indu » trop important\).](#)

- Appel à projet visant la création d'une **plateforme d'accueil et d'information des étrangers en Sarthe** (dépôt le 10 mars 2017)

Mise en concurrence de la plateforme existante IRIS (AGAFI, Montjoie). La plateforme d'accueil et d'information vise l'insertion socio-professionnelle des primo-arrivants de moins de 5 ans et la coordination des acteurs existants. [En cours d'instruction par la DRJSCS.](#)

- Appel à projet **AVDL DALO.**

Renouvellement du dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement introduisant une modalité de bail glissant (dépôt 1^{er} février 2017). [Réponse positive de la DDCS.](#)

- Appel à projet pour la création de places « **Lits d'Accueil Médicalisés** » (15 places) (dépôt le 10 avril 2017)

Dispositif dédié aux personnes ayant des pathologies chroniques sans domicile fixe ou précaire (prolongement de la prise en charge médico-sociale des Lits Halte Soins Santé). [En cours d'instruction par l'ARS Pays de la Loire.](#)

- Création d'un projet « **d'accompagnement dans l'emploi** » pour les bénéficiaires RSA (hors appel à projet)

Face à la baisse récurrente d'activité de « l'action mobilisation », l'association fait le choix de proposer un nouveau projet répondant aux orientations du Département. [En cours d'écriture.](#)

Appel à projet / appel d'offre et mobilisation de l'association

Les relations entre pouvoirs publics et associations du secteur social / médico-social sont marquées par un mouvement de « mise en concurrence » porteur d'effets pervers multiples. En effet, on peut s'interroger sur les vertus réelles de cette logique et les risques qu'elle comporte.

La perte d'innovation. Les associations ont souvent été à l'origine des initiatives en matière d'action sociale et médico-sociale : elles ont apporté des réponses à des besoins qui n'étaient couverts ni par le secteur public, ni par le privé lucratif et ont développé une réelle capacité d'innovation et d'adaptation aux réalités sociales. C'est le cas de l'hébergement d'urgence ou encore des accueils de jour. La mise en concurrence situe les associations uniquement comme prestataires des pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges élaboré de façon unilatérale, qui ne leur permet pas d'exercer leur capacité de repérage des besoins et d'initiative.

Le risque de concentration. Contrairement aux objectifs initiaux affichés, on constate l'apparition de certains opérateurs, lucratifs et non lucratifs à portée nationale, répondant systématiquement aux appels d'offres. Le maillage associatif sur les territoires et les initiatives locales inscrites au plus près des publics seraient ainsi remis en cause (exemples d'ADOMA sur les places ATSA et PRADHA).

Le risque de sélection des publics. Pour se conformer aux exigences de résultats, de temps, de rationalité, les associations devant s'inscrire dans les logiques d'appel d'offres sont conduites à effectuer « une sorte de tri » entre bénéficiaires au détriment des situations les plus difficiles, en contradiction avec le principe de l'accueil inconditionnel de tous. L'un des exemples dans l'insertion par l'économique (IAE) montrent un risque avéré de dérive, car les structures sont incitées à se concentrer sur les publics les moins en difficulté : on assiste à un écrémage, ce qui pourrait ne plus correspondre à la mission originelle de l'IAE.

Face à ces constats alarmants, la gouvernance et la dirigeance de TARMAC entendent se mobiliser. L'association doit jouer un rôle dans l'évolution des politiques publiques (via son adhésion au réseau FNARS, notamment) et dans la déclinaison de ces dernières sur le territoire. Ainsi, nous exprimons avec force et convictions nos inquiétudes quant aux effets pervers de la mise en concurrence systématique. Nous souhaitons être au plus près des décideurs pour que le message de l'association soit entendu et permette le rayonnement de son projet associatif.

Ainsi, dans un contexte de mise en avant de l'action associative par les différents responsables politiques ou administratifs, TARMAC entend peser un poids véritable à l'échelle locale. Les espaces d'interdépendance, d'interrelation que l'association crée doivent nous permettre d'étendre notre champ d'action et d'influencer les choix politiques locaux.

Toutefois, force est de constater que certains appels à projet / appels d'offre sont travaillés (en amont) avec un opérateur ciblé questionnant les vertus de la mise en concurrence.

L'association TARMAC doit organiser des actions permanentes de lobbying à travers ses diverses représentations, négociations et actions auprès des pouvoirs publics. Nous nous réservons le droit de contester des situations inacceptables, notamment lorsque ses actions d'influence ne suffisent pas (exemple : interrogation sur la candidature d'ADOMA au titre du PRADHA). Notre action vise à défendre l'intérêt des populations que nous accueillons.

Enfin, pour renforcer le poids de nos candidatures, nous maintenons les groupes « projet » associant les travailleurs sociaux, la direction et les fonctions supports (exemples : ATSA, PRADHA, formation, auto-école etc...). Une vingtaine de salariés ont été associés entre juin 2016 et avril 2017.

Rencontre avec la Vice-présidente de la Région Pays de la Loire



Le 14 mars 2017,
l'association TARMAC a
invité Madame

MORANCAIS, Vice-présidente de la Région Pays de la Loire en charge, Présidente de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion, a visité les dispositifs du pôle insertion professionnelle et formation.

Nous avons profité de cette visite pour échanger sur les enjeux de la formation des publics loin de l'emploi en Sarthe et de l'accompagnement nécessaire à leur insertion socio-professionnelle.

Madame MORANCAIS s'est montrée à l'écoute, disponible et sensible aux sujets évoqués. Nous n'hésiterons pas à la solliciter, si besoin.

Représentation de théâtre à Athanor

Le projet est né suite à un temps d'échange avec les résidents, destiné à réfléchir à la façon dont ils souhaitent investir les fêtes de fin d'année.

Quelques résidents ont émis la volonté de s'investir dans la création d'un spectacle, pouvant être éventuellement proposé en représentation au sein de l'hôpital, maison de retraite... Très vite, les autres résidents présents lors de cette réunion ont répondu favorablement à cette idée. Après plusieurs démarches de recherche d'une troupe de théâtre, notre choix s'est arrêté sur la compagnie PAQ'LA LUNE compagnie de théâtre issue de l'éducation populaire.

Dans le même temps, nous avons reçu un appel à projet de la fondation de France, pouvant permettre le financement d'actions se déroulant durant la période des fêtes de fin d'année et destinées à rompre l'isolement ou à rendre moins douloureuse cette période.

L'équipe a souhaité que les résidents soient co-auteurs de ce projet, c'est ce qui a fait la richesse de ce dernier. En effet les personnes accueillies au sein du CHRS ont un parcours de vie dans lequel bien souvent ruptures et échecs se sont multipliés. Permettre aux personnes accompagnées de construire un projet et de le mener jusqu'au bout, favorise un travail autour de l'estime de soi.

Le projet s'est décliné en cinq journées de préparation, les deux premières journées entièrement dédiées à la découverte des jeux de théâtre encadrés par la comédienne et un membre de l'équipe éducative ce qui a permis

une cohésion dans le groupe, les trois autres séances ont laissé plus de place à l'écriture de la pièce ce qui a nécessité d'entendre et de mettre en commun les envies et idées de chacun.

A l'issue des séances, ont eu lieu trois représentations, une première au sein de l'établissement auprès des résidents et de l'équipe, une seconde lors de la présentation des vœux du président de l'association auprès de l'ensemble des salariés et membres du Conseil d'Administration et la troisième représentation au sein d'une maison de retraite.

Devant le succès rencontré, les acteurs se sont sentis valorisés et reconnus, il s'est produit chez les participants une prise de conscience de leur capacité à faire et une motivation à s'investir dans d'autres projets à venir.

Mon implication dans ce projet m'a permis de rentrer en relation avec les personnes accompagnées d'une autre manière, de communiquer autrement, la co-construction a pris tout son sens dans ce projet.

Floriane TRITZ



Présentation du collectif PROPULSE

Six chantiers d'insertion et une entreprise d'insertion par l'activité économique localisés sur l'agglomération mancelle ont décidé de coopérer, partager et mutualiser leur compétences afin d'améliorer l'efficacité de leur action en matière d'intégration professionnelle des 120 bénéficiaires des 7 structures d'IAE associées.

L'association TARMAC est membre active de

ce collectif dénommé «propulse» qui prendra prochainement une forme associative. Ce collectif favorisera la visibilité de nos actions coordonnées de préparation au retour à l'emploi. Son objectif second est de devenir de véritables partenaires des entreprises qui recherchent des salariés prêt à s'investir dans l'entreprise afin de répondre à la demande de l'employeur.



Mécontentements des voisins de la Halte Mancelle

Depuis de nombreuses années, les riverains de la Halte Mancelle expriment des nuisances « occasionnées par les personnes à la rue ».

Face à ces plaintes récurrentes, nous avons pris l'initiative d'organiser une rencontre entre les représentants de copropriétaires, les syndics, la ville du Mans (élu et service de la tranquillité publique) et l'association. La rencontre a eu lieu le 17 janvier 2017 dans les locaux de TARMAC.

Après avoir rappelé les missions et l'utilité de la Halte Mancelle, les acteurs présents se sont engagés à mettre en place les actions suivantes :

- Intervention des travailleurs sociaux de TARMAC devant l'établissement si nécessaire et dans la limite des possibilités (en lien avec la sécurité du site) ;
- Travail articulé entre les services de la tranquillité publique de la ville du Mans et l'association TARMAC (prévention et sensibilisation, intervention auprès des publics à la rue) ;

- Possibilité offerte aux résidents d'interpeller directement les services de la tranquillité publique pour une intervention immédiate ;
- Ouverture de la Halte Mancelle au voisinage pour une meilleure connaissance du fonctionnement de l'établissement et des publics accueillis. La première rencontre a été fixée le vendredi 7 avril 2017.

L'ensemble de ces actions visent à rénover les liens entre le voisinage et la population accueillie à la Halte Mancelle, à réduire les désagréments existants et à faire évoluer les perceptions sur le public à la rue.



Journée « portes ouvertes » le vendredi 7 avril 2017

Intervention de bénévoles auprès de personnes déboutées de la demande d'asile

Une commission « migrants » a été récemment créée au sein du Conseil d'Administration de TARMAC. Son rôle est de rendre compte de toute l'actualité concernant les migrants en interne comme en externe afin de réactualiser ses actions auprès des populations concernées.

L'action institutionnelle de notre association se fait essentiellement par les travailleurs sociaux spécialisés au CADA – HUDA et au CAO conformément aux dispositions de la Loi du 29 juillet 2015.

Il convenait donc d'adosser au dispositif actuel un accompagnement bénévole auprès des déboutés du droit d'asile, à un moment particulièrement difficile à vivre au terme d'un parcours juridique toujours compliqué.

Une réflexion a donc été diligentée et a abouti à l'élaboration d'un projet portant sur

l'accompagnement des personnes qui ont épuisé tous les recours possibles concernant leurs demandes d'asile.

A cet effet nous avons rencontré les différents partenaires associatifs pour mieux connaître leur niveau d'implication à ce sujet et ainsi mieux orienter les migrants déboutés. Nous aurons la possibilité de poursuivre cet échange lors de rencontres informelles avec le collectif de la CSDA (Coordination Sarthoise pour les Demandeurs d'Asile) pour des actions concertées dans le cadre de la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité).

La commission a rencontré les salariés affectés à l'accompagnement des migrants pour définir ensemble les modalités concrètes de mise en œuvre de ce projet.

Jean-Claude THIEBAUT
Administrateur



Une bénévole à la Flambée

Je m'appelle Danièle, je suis retraitée depuis 2009 mais il y a de nombreuses années que je fais du bénévolat.

Depuis quelques semaines, je suis, bénévole au sein de La Flambée, mais j'y suis également aux Restos du Cœur deux soirs par semaine.

Je souhaitais connaître une autre association et je suis arrivée à La Flambée grâce à une bénéficiaire de l'Hôtel Social. J'y viens un après-midi par semaine.

Etre bénévole, ce n'est pas faire de la charité mais instaurer un véritable dialogue. J'aime partager, écouter et positiver.

Etre bénévole, c'est savoir donner aux autres mais aussi recevoir en échange.

Mon implication représente pour moi une formidable source d'épanouissement et d'enrichissement sur le plan humain.

Je tiens ici à remercier Ariane pour m'avoir accueillie chaleureusement, me faire confiance et sur qui je peux compter en tant qu'intervenante de La Flambée. Elle a le respect de tous. Une certaine complicité entre nous s'est instaurée.

C'est avec plaisir que je retrouve tout ce petit monde chaque semaine.

Danièle

Des personnes accueillies en CHRS (Accueil Cénomano) : représentation de théâtre

Je trouve ça génial ! Avant le théâtre j'avais honte de parler devant les gens, j'étais timide. Depuis le théâtre ça va mieux ! J'ai trouvé le théâtre très génial, je suis très content de jouer devant les gens, je voudrais recommencer et continuer le théâtre !

Moctar

Je suis content d'avoir participé. Au début c'était compliqué pour moi mais je suis fier d'avoir mené le projet du début jusqu'à la fin. Les gens ont appréciés, même les éducateurs et la directrice Madame Dorso. Un ami du CHRS a apprécié, je suis content d'avoir apporté de la joie aux personnes et de l'humour. J'ai envie de continuer le théâtre. Cela m'a apporté plus de confiance en moi.

Stéphane



Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2016



Dans les entreprises où sont constituées une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives, et dans lesquelles a été désigné au moins un délégué syndical, l'employeur doit prendre l'initiative d'engager des négociations sur les thèmes (par exemple les rémunérations) et selon une certaine périodicité (annuelle ou triennale) prévus par le code du travail. Ainsi, la NAO 2016 a été engagée en 2016 et signée. Elle porte sur plusieurs thématiques dont voici quelques extraits.

Pour info, la NAO 2016 a été diffusée au sein de l'ensemble des services dans sa version intégrale.

1. Rémunération

La CFE-CGC et la CGT ont demandé des augmentations auxquelles la direction n'a pu accéder. En effet, compte tenu du contexte de TARMAC et de la poursuite de son Plan de Retour à l'Equilibre, il n'est pas possible d'envisager des augmentations générales de salaires.

2. Congés trimestriels (CT)

La direction a proposé de restaurer à partir du 1^{er} janvier 2017, un droit acquis des infirmières présentes au moment de la fusion et avec accord d'entreprise de l'Oasis de disposer par dispositions extra-conventionnelles de 6 jours de CT au lieu de 3 et d'attribuer 2 jours de congés supplémentaires à 3 catégories de professionnels : les infirmières, les maîtresses de maison et les surveillants de nuit par répartition du 6^{ème} jour de congé trimestriel (CT) par trimestre des professionnels ayant cette possibilité par dispositions conventionnelles. En d'autres termes, les catégories disposant de 6 jours de CT par trimestre auraient désormais disposé de 5 jours de CT par trimestre et les 3 catégories de professionnels seraient passées de 3 jours de CT par trimestre à 5 jours de CT par trimestre.

Ces propositions n'ont été retenues par aucune des organisations syndicales représentatives au sein de TARMAC. Dans ces circonstances, TARMAC continuera d'appliquer strictement les dispositions conventionnelles relatives au déclenchement des CT pour chaque catégorie professionnelle. La direction n'est pas opposée à des demandes de passage à 6 CT ou 5 CT selon les catégories professionnelles mais en raison des modes de financement publics de TARMAC et de ses contraintes budgétaires, il ne lui est pas possible, dans la situation actuelle, d'accéder à ces demandes. Les moyens financiers contraints de TARMAC ne permettent pas d'envisager ce type de mesure pour le moment.

3. Congé « enfant malade »

La CGT demande l'extension de ces congés dits « enfant malade » et demande que :

- le nombre de jours soit octroyé par enfant ;
- ce droit soit ouvert jusqu'aux 16 ans de l'enfant ;
- ce droit soit porté à 6 jours.

La direction ne peut accéder à cette demande.

4. Jours fériés

La CGT demande le paiement ou la récupération des jours fériés non travaillés sur la base de la durée quotidienne moyenne de travail. La direction ne peut accéder à cette demande.

5. Temps de présence au travail et droit à la déconnexion

Les trois organisations syndicales représentatives au sein de TARMAC soulignent le temps important de présence au travail de certains salariés et la façon dont peut être organisé le décrochage du téléphone portable professionnel des salariés qui en sont équipés. Une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés sera assurée prochainement.

6. Métier de surveillant de nuit

La CFDT demande la conduite d'une réflexion institutionnelle concernant le métier de surveillant de nuit.

La direction accède à cette demande qui s'inscrit dans la poursuite des engagements pris par la direction et notamment dans le cadre du Plan de Formation 2017. En effet, des formations spécifiques à ce métier sont organisées de façon pluriannuelle afin que l'ensemble de l'équipe soit formé à terme.

7. Droit d'expression

Dans le cadre de l'accord collectif relatif au droit d'expression et signé en 2015, une première réunion avait eu lieu en 2016. Il a été demandé la reconduite de cette réunion. Cette réunion a eu lieu le 30 mai dernier et donnera lieu à une réponse de la direction à la rentrée.

Un dialogue social continu

Des accords collectifs sont toujours en cours :

- La BDES (Base de Données Economiques et Sociales) : la prochaine version sera présentée au CE du 15 juin 2017.
- Le contrat de génération : comme l'an dernier, une nouvelle session d'information à la retraite est organisée le 17 octobre 2017 pour tous les salariés âgés de plus de 56 ans auprès de Malakoff Médéric.
- Egalité professionnelle homme-femme : un questionnaire a été lancé et a fait l'objet d'un traitement. Les résultats et un plan d'action seront diffusés à la rentrée.
- Modalités d'exercice du droit d'expression : une nouvelle réunion de droit d'expression a été organisée le 30 mai dernier et fera l'objet d'une réponse de la direction.

RETOUR SUR L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES / FEMMES



Dans le cadre de l'accord collectif sur l'Egalité Professionnelle Hommes-Femmes, signé le 25 septembre 2015 par l'employeur et les organisations syndicales représentées à TARMAC, à savoir, CFDT, CFE-CGE et CGT, nous avons proposé à l'ensemble des salariés de TARMAC de bien vouloir remplir un sondage (diffusion d'un questionnaire en ligne à l'automne 2016 – préservant l'anonymat).

Pour rappel, cet accord collectif est mis en place dans le cadre des dispositions des articles L 2242-5 et suivants du code du travail relatifs à l'égalité des hommes et des femmes. Il s'appuie sur les éléments figurant dans le rapport de situation comparée, et inclus dans le bilan social de l'association, remis et présenté en séance aux membres du CE et CHSCT. Il porte sur :

1. Les conditions d'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et à la promotion professionnelle ;
2. Le déroulement des carrières ;
3. Les conditions de travail et d'emploi et, en particulier, celles des salariés à temps partiel et les conditions de prise en charge du supplément de cotisation (article 241-3 du code de la sécurité sociale) ;
4. L'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et la mixité des emplois ;
5. La définition et la programmation de mesures permettant de supprimer les écarts de rémunération les femmes et les hommes. ».

27 % des professionnels de TARMAC ont répondu.

Les réponses restent confidentielles et sont uniquement utilisées dans le cadre de la politique RH interne à TARMAC. Une prochaine note sera diffusée à l'ensemble des professionnels et fera état des résultats de ce questionnaire. D'ores et déjà, nous pouvons vous indiquer quelques résultats :

- 70 % des répondants à temps partiels indiquent que leur temps partiel est choisi ;
- 66 % des répondants considèrent que TARMAC fait des efforts pour permettre à ses salariés d'avoir un bon équilibre vie privée/vie professionnelle ;
- 64 % des répondants estiment ne pas avoir été pénalisés en retour de congé maternité (non suppression des CT sur le trimestre de retour, pas de réunion en dehors de leurs heures de présence) ;
- 100 % des répondants déclarent avoir pu facilement poser leur congé de paternité ;
- 91.7 % des répondants estiment que les mesures visant l'égalité professionnelle entre homme et femme doivent se prendre au niveau de l'entreprise.

BIENVENUE À ...

Nous souhaitons la bienvenue à Marlène GOCKE et Arthur STAMPAR, tous deux en service civique au CAO de la Mariette, arrivés en janvier et février 2017 et à Mme Christine CŒURJOLI, Chargée d'accueil et de secrétariat au sien du site de Sargé.



INFO FLASH ...

Plan de formation 2017

Il reste des places pour les formations suivantes :

- Word : 07-12 septembre- 6 places
- Excel : 21-26 septembre -6 places
- Violence et agressivité : 16-17-18 octobre – 12 places
- ACR différence culturelle : 16-16 septembre et 12-13 octobre
- ACR oser l'innovation : 19 sept 10 octobre 07/28 novembre



Vous pouvez consulter les programmes et voir si vous êtes concerné(e). Vous pouvez vous inscrire à l'aide des bulletins d'inscription diffusés.

DOSSIER RÉGLEMENTATION

DROIT A LA DECONNEXION

Selon une étude Eléas (septembre 2016), 37% des actifs utilisent les outils numériques professionnels hors temps de travail. Avec l'utilisation du numérique, désormais incontournable dans le monde du travail, ce sont les modes de travail qui évoluent. Le lieu de travail n'existe plus dans bien des secteurs, les salariés sont de plus en plus « connectés » en dehors des heures de bureau, la frontière entre vie professionnelle et personnelle est ténue, le temps de travail n'est plus continu... C'est donc pour s'adapter à cette réalité et créer les protections nécessaires à la santé des salariés actuelle qu'un droit à la déconnexion est inscrit dans la loi Travail. Le droit à la déconnexion est le droit pour le (la) salarié(e) de ne pas être connecté(e) à ses outils numériques professionnels en dehors de son temps de travail. A titre d'exemple, les salariés d'une grande entreprise ne sont pas tenus de répondre aux mails en dehors des horaires de bureau.

A TARMAC, cette mesure est entrée en vigueur et figure à la NAO 2016 car c'est prioritairement par la négociation collective que l'entreprise doit définir le droit à la déconnexion afin d'établir des règles de bonne conduite correspondant aux besoins des salariés, au plus près du terrain. Une prochaine note de service sera diffusée où un rappel notamment des bornes horaires et du respect des heures de repas et de repos seront assurés. Cette note aura vocation à rappeler à chacun l'importance d'un bon usage des outils informatiques en vue d'un nécessaire respect des temps de repos et de congé ainsi que de l'équilibre entre vie privée et familiale et vie professionnelle.

À VOS AGENDAS

L'Assemblée Générale de TARMAC

La prochaine Assemblée Générale de TARMAC aura lieu le jeudi 08 juin 2016 à 14h30 Salle n°1 au cinéma Les Cinéastes – 42 place des comtes du Maine. Une séance ciné/débat « Moi Daniel BLAKE » suivra l'Assemblée Générale Extraordinaire et sera animée par TARMAC.

Les réunions de pôles

Les prochaines réunions de pôles auront lieu :

- Pôle Habitat Social et Santé : le 19 juin 2017 à 13H30 à l'Etape
- Pôle Insertion Professionnelle et Formation le 28 juin 2017 à 10H au Pôle Insertion
- Pôle Veille Sociale : le 29 juin 2017 à 14H30 à la Halte Mancelle

Quelques dates

A eu lieu le Mardi 30 mai 2017 : réunion du droit d'expression à l'espace Scelia – rue Didier Pironi à Sargé Lès Le Mans



À adresser à :
Cécile VILLAIN, Assistante de Direction : siege@tarmac.asso.fr
143 route de Coulines - 72190 Sargé Lès Le Mans
www.tarmac.asso.fr